

DEMANDE DE LOGEMENT RESIDENCE – EPLEFPA



FICHE N° 4

Cadre réservé à l'établissement scolaire

Avis de la direction de l'établissement :

*Avis favorable *Avis défavorable

* En attente

Mme, M ,

Nom :

Prénom :

Né (e) le : à

Adresse :

.....

CP :

--	--	--	--	--

Ville :

Signature du chef d'établissement :

Fait le :

Etat civil du locataire

Tel du locataire :

Mail du locataire:.....@

Mail des parents :@

Tel : Père

Tel : Mère

Tel : Autre (préciser):

N° sécurité sociale :

.....

Quelle étude ou formation ? (cocher la case):

.....

> Au Lycée

>Au CFA

>Au CFPPA

Date et signature du demandeur :

/ / 2023

Formulaire à retourner par mail : marielle.laurent1@educagri.fr

Ou par courrier avant la rentrée de septembre :

Mme Marielle LAURENT Résidence EPLEFPA Anne COILLAND- BP 218- Rue du Couvent-76196 YVETOT Cedex

Nous reprendrons contact avec vous, afin de fixer un rendez-vous d'état des lieux

Préciser modalités de paiement : Prélèvement automatique Chèque Carte bancaire Virement

LES PIÈCES SONT A FOURNIR LE JOUR DU RDV ou par VOIE POSTALE (ne pas envoyer avec le dossier scolaire)

Pièces à joindre impérativement

- Attestation d'assurance pour une chambre meublée de 12m². **A transmettre tous les ans.**
- Un chèque de dépôt de garantie de 213 € à l'ordre de l'agent comptable de l'EPLFPA
- Un chèque du premier mois de loyer de 294€ à l'ordre de l'agent comptable de l'EPLFPA
- Une copie du contrat d'apprentissage pour les apprentis.
- Contrat de location **en 2 exemplaires** pour les autres résidents à **refaire chaque année.**
- 1 photo d'identité (pas de copie papier)
- Un RIB du locataire (obligatoire)
- Copie de la carte d'identité
- Copie de la carte grise + **attestation assurance** du véhicule du locataire. (**Si changement encours d'année retransmettre les documents actualisés**)
- Copie de la carte vitale pour APL – CAF ou MSA
- Pour APL MSA , une attestation de non perception de la CAF des parents si Allocations familiales

Pour la caution solidaire :

En cas d'absence de cautionnement, l'établissement se réserve le droit de ne pas donner suite à la demande formulée :

- Identité du garant, (carte d'identité)
- RIB parents ou du garant

Attention La demande de prélèvement automatique est à renouveler chaque année.